

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cynthia-corneau-cssps-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3d5ccfb12cc0597e614d9b65>

Date d'obtention : 2025-09-19 13:02:18



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève vient faire un signalement ou lorsqu'on est informé d'une situation liée au sextage, la première chose à faire est de prendre le temps d'écouter la personne concernée — que ce soit la victime ou un témoin. Il faut l'accueillir avec bienveillance, sans jugement, et lui offrir un espace rassurant pour s'exprimer. On prend les informations calmement, on écoute attentivement, et on note les faits de façon objective.

Une fois les premiers éléments obtenus, on évalue la situation : est-ce que l'acte semble avoir été commis avec une intention de nuire (donc malveillant), ou est-ce plutôt un geste impulsif, fait sans réfléchir aux conséquences ? À ce stade, on ne saute pas aux conclusions. Il faut aller valider les faits avec d'autres personnes impliquées ou au courant de la situation. On rencontre les témoins, on recoupe les versions, et on commence à remplir la grille d'analyse fournie dans la trousse Sexto.

Si l'acte semble malveillant — par exemple, s'il y a une volonté claire de nuire, de se venger, de faire pression ou d'humilier — on contacte immédiatement la police. On confisque les cellulaires impliqués, on informe le policier scolaire, et on applique les règles prévues dans le cadre de l'établissement et selon le code pénal. La priorité : protéger la victime et agir rapidement.

Si c'est plutôt un geste impulsif — par exemple un partage fait sans penser ou sous influence — il faut tout de même agir sérieusement. On rencontre la victime si ce n'est pas elle qui a fait le signalement, on remplit la grille, on confisque son cellulaire si du contenu s'y trouve. Ensuite, on rencontre l'auteur du geste, on remplit aussi sa grille, on confisque également son appareil, et on contacte le policier scolaire pour réévaluer la situation avec lui.

Dans tous les cas, même si le geste semble léger ou sans intention malveillante, on réfère au policier scolaire, on confisque les appareils, et on prend les mesures nécessaires pour protéger la victime. On profite aussi de la situation pour sensibiliser les témoins et les autres élèves : leur faire comprendre l'importance de respecter la vie privée des autres et les conséquences possibles de ce genre d'agissements.

Tout au long du processus, il est essentiel de rester bienveillant, calme et sans jugement. Même dans des cas graves, on garde une approche humaine et respectueuse. On s'appuie toujours sur les règles de l'établissement et sur les outils de la trousse Sexto pour ne rien oublier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En premier lieu, j'ai trouvé le cas numéro un plus difficile. Je m'explique : sur le coup, il semblait à première vue s'agir d'une situation relativement légère — un échange de photos entre un couple. Rien n'excuse le geste, bien sûr, mais les deux jeunes concernés semblaient consentants. C'était un piège bien ficelé, et je me suis presque fait avoir.

Assurément, j'ai trouvé cela plus banal sur le moment. Mais avec du recul, je comprends que, même si c'était naïf de leur part, cette situation aurait pu avoir des conséquences sérieuses. Comme quoi il ne faut jamais juger trop vite et qu'il est toujours essentiel de se référer à la trousse, que ce soit en cas de doute ou simplement pour valider notre ressenti.

Concernant la deuxième situation, je me suis senti plus à l'aise. Le contexte me semblait plus clair, et grâce à la pratique faite avec la première situation, j'étais mieux outillé pour repérer les pièges. Le cas du policier qui rappelle pour demander une rencontre avec le jeune, après avoir pris le dossier en charge, est un excellent exemple de ce qu'on doit reconnaître comme une limite à respecter en tant qu'intervenant. Là encore, la trousse reste une référence incontournable.

Pour la troisième situation, dès le début, il me semblait évident qu'il y avait de la malveillance. Assurément, le père a bien agi, et la situation aurait pu être bien différente si le jeune n'était pas allé porter plainte. En tant qu'intervenant, j'aurais naturellement eu tendance à vouloir aider sans me méfier, si je n'avais pas été au courant des étapes et du protocole à suivre.

En résumé, les trois situations sont de bons exemples de pièges dans lesquels il est facile de tomber. Elles nous permettent de bien comprendre l'importance de la formation. Être bien outillé nous permet d'aider véritablement, alors qu'un manque de préparation peut nuire à la situation. Il est donc essentiel d'avoir des étapes claires et définies, pour assurer une gestion optimale des dossiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que toutes les étapes sont délicates. Je m'explique : chaque intervention, questionnement ou rencontre avec un·e jeune nécessite une approche bienveillante. Il est toujours délicat d'aborder un sujet intime, gênant ou honteux avec quelqu'un. Pour que la personne puisse se livrer, elle doit se sentir en confiance, dans un espace sans jugement.

Il faut du courage pour dénoncer, répondre aux questions et surtout, pour obtempérer. C'est certain que la confiscation de l'appareil n'est pas une étape facile. Nous savons tous à quel point les téléphones sont importants à leurs yeux, et cela peut provoquer une désorganisation chez certain·es.

En somme, la gestion de ce type de situation demande minutie, réconfort et délicatesse. Une bonne intervention repose avant tout sur le respect mutuel, l'écoute active et un environnement calme.

Alors oui, toutes les étapes sont délicates, et chaque situation est différente. Je ne peux donc pas dire laquelle est la plus difficile. Peut-être que, dans la situation X, ce sera l'écoute du témoignage qui sera la plus sensible, tandis que dans la situation Y, ce sera l'acceptation des faits. On ne peut jamais vraiment savoir à l'avance.

En tant qu'intervenante, je pars du principe que chaque situation mérite de la délicatesse, à tous les niveaux.